



**Ville de Caen**

## **APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

MISE A DISPOSITION POUR UN PROJET  
D'INSTALLATION SOLAIRE SUR UN SITE  
VILLE DE CAEN

**Date et heure limites de dépôt de candidatures :**

Le lundi 10 mars 2025 à 12h00

## **Nom de l'organisme**

Ville de Caen  
Hôtel de ville  
Esplanade Jean-Marie Louvel  
14027 Caen cedex 9  
Représentée par Monsieur le maire Aristide Olivier

## **La procédure**

Avis de publicité relatif à une occupation temporaire du domaine public à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée (article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques).

## **Le projet**

La ville de Caen a été destinataire d'une manifestation d'intérêt spontanée concernant la mise à disposition de tout ou partie de la toiture du bâtiment du boulodrome de Venoix et des espaces extérieurs, situés 45, rue de Brocéliande, 14000 Caen sont propriété Ville de Caen. Cette mise à disposition est sollicitée pour une installation solaire photovoltaïque sur le site en vue de la production d'électricité renouvelable.

L'installation solaire ne pourra se faire que sur une partie du pan sud de la toiture (la charge étant limitée pour éviter des travaux de renforcement conséquents).

Dans le cadre de ses actions mises en place pour la transition écologique, la Ville de Caen a jugé le projet intéressant et souhaite ainsi soutenir les initiatives portées par des acteurs issus d'une communauté citoyenne d'énergie, souhaitant promouvoir ce type de production d'énergie.

L'occupation sollicitée porte sur une durée minimale de 20 ans afin de permettre l'amortissement des investissements projetés et une rémunération équitable et suffisante des capitaux investis

Conformément à l'article L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, la collectivité organise un appel à manifestation d'intérêt concurrente.

La ville de Caen précise que le site est utilisé en intérieur et en extérieur pour la pratique de la boule lyonnaise qui requiert des conditions de jeu particulières (à minima 6 mètres de haut).

Le présent avis a pour objet de porter à la connaissance du public, la manifestation d'intérêt spontanée et de permettre à tout tiers souhaitant également bénéficier de la même mise à disposition du domaine public communal en vue de la réalisation d'un projet similaire de se manifester, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Les tiers voulant se manifester devront transmettre leur intérêt auprès de la Commune de Caen selon les conditions définies dans le présent avis.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite, la Commune pourra attribuer la mise à disposition des espaces précités à l'entité ayant manifesté son intérêt spontanément.

L'autorisation d'occupation concernant les espaces mis à disposition fera l'objet d'une convention d'occupation du domaine public qui sera approuvée par le Conseil municipal de la Ville.

En application des articles L.2122-2 et L.2122-3 du Code général de la propriété des personnes publiques, l'autorisation délivrée prendra la forme d'une convention d'occupation du domaine public, temporaire, précaire et révocable

Conformément à l'article L 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, cette occupation donne lieu au versement d'une redevance à la commune de Caen.

## La localisation

Le site, propriété ville de Caen est situé 45, rue de Brocéliande, 14000 Caen sur la parcelle ZE 434 (localisée sur Bretteville-sur-Odon) et sur la parcelle ZE 038 (localisée sur Caen).

Le site est composé d'un gymnase, le boulodrome et d'espaces extérieurs composés d'une aire de jeu pour la boule lyonnaise et d'un parking qui est utilisé aussi pour le jeu ponctuellement.



## **Modalités de présentation des intérêts concurrents**

Tout porteur de projet concurrent intéressé par l'occupation des lieux susvisés, devra se manifester auprès de la ville de Caen par courriel ([transition.ecologique@caenlamer.fr](mailto:transition.ecologique@caenlamer.fr)) avant la date limite.

Toute manifestation d'intérêt donnera lieu à la communication d'un dossier de consultation aux candidats précisant les critères de choix et la date de dépôt des projets.

A l'issue de cette procédure, la ville de Caen se réserve le droit de reconsidérer la faisabilité de la mise à disposition du site.

## **Date limite de dépôt des manifestations d'intérêt concurrentes**

Lundi 10 mars 2025 à 12h

## **Transmission du dossier**

Courriel à l'adresse suivante : [transition.ecologique@caenlamer.fr](mailto:transition.ecologique@caenlamer.fr)